



DEPARTEMENT DU GARD

CCAS  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 09 38

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 030-263001992-20230405-A\_23\_2023-DE

S<sup>2</sup>LOW

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**Séance du mercredi 5 avril 2023**

Le cinq avril deux mille vingt-trois à 18 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur Juan MARTINEZ, le Président.**

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
12	11	11

**Étaient présents (11) :** Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, CANET Marinette, EL AIMER Nadia, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, FLORENT Judith, CHABALIER Odette, GRANIER Janine, RIGAL Olivier.

**Étaient absents (1) :** HERITIER Adrien

**Procurations (0) :**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance **Chabaliier Odette**

**Monsieur le Président** rappelle que le Conseil administratif a délibéré en séance du 02 mars 2023 pour l'organisation du voyage 2023 des séniors avec l'organisme Village Vacances CHADENAS.

Suite à une erreur de gestion administrative, une deuxième proposition commerciale a été signée avec l'organisme Village Vacances RECHASTEL.

Un courrier recommandé en date du 03 mars 2023 a été envoyé à ce dernier pour prévenir de la résiliation de notre réservation.

**Monsieur le Président** propose au Conseil Administratif que le CCAS se dédise de son engagement pour le Village Vacances RECHASTEL et d'assumer les frais inhérents à ce dédit (30% du coût total de la proposition commerciale soit 4 260.06 € TTC).

**Le Conseil d'Administration,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :**

☞ **APPROUVE** le dédit de la proposition commerciale signée avec l'organisme Village Vacances RECHASTEL,

☞ **VALIDE** le paiement des frais d'annulation si ceux-ci sont facturés au CCAS.

QUESTION N°
A /23/2023
OBJET
<b>DEDIT DE LA PROPOSITION COMMERCIALE</b>
<b>RECHASTEL VILLAGE CLUB</b>
<b>C.C.A.S.</b>
ONT VOTE
Pour Contre Abs.
11 0 0
CONVOC. & AFFICHAGE
Le 17 avril 2023
DEPOT EN PREFECTURE
Le 14 avril 2023
PIECE JOINTE
Proposition commerciale



Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 05 avril 2023

La secrétaire de séance, Odette CHABALIER

Le Président, Juan MARTINEZ